

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 19 MARS À 16 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Jean-Marc WILLER qui a reçu procuration de Mme Danièle MEYER

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Danièle MEYER qui a donné procuration à M. Jean-Marc WILLER, M. Roland RIES, M. Justin VOGEL, M. Etienne WOLF

13-2013 Permis d'aménager - rue de Lingolsheim à Geispolsheim

Description de la demande

Le service de la Police du bâtiment de la Communauté urbaine de Strasbourg a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis d'aménager rue de Lingolsheim - route de Lingolsheim à Geispolsheim, déposée par Amethyste real estate.

Le terrain d'assiette du projet couvre une superficie de 3,5 ha. Il est situé à l'ouest de la zone commerciale de la Vigie et au sud de la zone industrielle de Geispolsheim. Le site est ceinturé par l'autoroute A35 et la voie de chemin de fer. Il est classé en zone UX du PLU de Geispolsheim (zone d'activités mixte).

Le projet vise à aménager un lotissement à usage d'activités artisanales de 7 à 10 lots pour une surface plancher maximum de 9 900 m². L'opération prévoit une unique voie de desserte interne (sans bouclage). Une noue et un bassin d'infiltration des eaux pluviales sont également prévus.

La demande au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS

Le projet constitue une opération de densification du tissu urbain et s'inscrit dans les orientations du SCOTERS. Le découpage en 10 lots permettrait d'augmenter la densité du projet. Cette option devrait être privilégiée, dans la mesure du possible, en fonction des activités qui seront accueillies sur le site.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis d'aménager rue de Lingolsheim - route de Lingolsheim à Geispolsheim n'appelle pas de remarques particulières.

Rappel

Bureau du Syndicat mixte pour le SCOTERS du 19.03.2013

Le règlement de la zone UX dans laquelle s'inscrit le projet autorise les activités commerciales sans restrictions. Or du point de vue des réflexions liées au Document d'Aménagement Commercial du SCOTERS, le site n'est pas situé dans une Zone d'Aménagement Commercial (ZACom). Les activités commerciales - s'il doit y en avoir dans le cadre de cet aménagement - devraient donc rester liées à des activités artisanales et industrielles.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **27 MARS 2013**

La publication le **27 MARS 2013**
Strasbourg, le **27 MARS 2013**


Le Président
Jacques BIGOT

